

A LIRE

dans ce numéro :

- La boîte de carton (Page 3)
- Confession sans pénitence (Page 4)
- Avons-nous raison... (Pages 4-5)
- Le problème ouvrier (Page 5)
- Nos maris... (Page 6)
- From The Citizer (Page 7)
- Sorel Industries (Page 8)



VOL. XXIX — No 8

Montréal, 27 février 1953

PIE XII.

La racine du mal

Réflexions sur l'impôt

Le budget de M. Abbott est maintenant connu. Comme nous aurons des élections, le gouvernement a réduit les taxes. Mais, comme le gouvernement a un œil sur la masse des électeurs à petits revenus, qui donnent des votes, et l'autre œil sur les grosses corporations, qui donnent à la caisse électorale, ces réductions d'impôt sont de deux espèces.

On a réduit un tout petit peu la somme d'impôt qui disparaît chaque semaine de la paye. Pour le salarié qui gagne moins de \$3,000 dollars, c'est à peine s'il pourra s'acheter une paire de chaussures avec cette économie. Et quant aux grosses compagnies, les réductions leur permettront de payer à leurs actionnaires, par la voie des dividendes, quelques Cadillacs de plus. Comme quoi le gouvernement tient davantage à la caisse électorale qu'à la bonne humeur des salariés.

Interrogé par la presse, un chef ouvrier, M. Roméo Mathier (C.I.O.) a commenté avec beaucoup de raison :

"Ce sont les corporations qui bénéficient du programme de défense, de la prospérité nationale et qui sont encore choyées par le nouveau budget".

Voilà ce qui saute aux yeux.

* * *

Mais il y a plus grave. Le président de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, l'a souligné, en disant :

"La réduction de 11 pour cent aurait dû être appliquée sur le revenu imposable plutôt que sur l'impôt lui-même".

Voilà ce que la C.T.C.C. réclame depuis longtemps. Alors qu'un impôt de 90% peut être juste pour un homme qui gagne \$200,000 dollars par année, parce qu'il laisserait à cet homme \$40,000 dollars pour 12 mois, un impôt de 10% peut être fort injuste pour un père de famille à qui il arrache \$200 dollars sur un revenu déjà insuffisant.

Ce qu'il faut améliorer, dans le cas des petits, c'est la liste des exemptions. La C.T.C.C. réclame l'exemption totale sur tout revenu inférieur à \$3,000. Et c'est justice. N'est-il pas scandaleux que l'exemption pour un enfant de moins de 16 ans ne dépasse pas \$150 dollars, quand on sait ce que coûte l'entretien d'un enfant? Le Canada est l'un des derniers pays à punir ainsi le chef de famille, alors que la situation de ce dernier, aux Etats-Unis ou en France, par exemple, est beaucoup plus favorable.

"Il est regrettable, a dit enfin M. Picard, que les mémoires annuels des organismes syndicaux demeurent toujours lettre morte".

Eux pourtant s'attaquent à la racine du mal.

Gérard PELLETIER

PULPE ET PAPIER

Une prétention absurde

Au commencement de la semaine la presse et la radio ont donné une large publicité à une nouvelle qui est tout simplement un commentaire de la décision arbitrale rendue quelques jours plus tôt par M. le juge Georges-Henri Héon à la suite d'un différend entre la Fédération nationale de la Pulpe et du Papier et la compagnie Price Brothers lors du renouvellement des conventions collectives de travail.

Si l'on réfère à la décision arbitrale, on n'y trouve nulle part que M. le juge Héon y ait affirmé que "les augmentations de salaires accordées par les compagnies de pulpe et de papier soient surtout responsables de la hausse du papier-journal". Dans ses notes, le président du conseil d'arbitrage déclare ce qui suit :

M. Héon dit :

"Il ressort clairement de la preuve et des admissions faites, qu'il s'agit moins pour ce conseil, comme il est arrivé parfois à des conseils d'arbitrage dans d'autres industries de remédier à des injustices sociales criantes (salaires de famine, conditions de travail inhumaines), que de décider dans quelle mesure il doit accéder à des demandes syndicales qui ont pour but d'améliorer davantage une situation ouvrière reconnue comme convenable et faisant l'envie de, et citée en exemple par les salariés de la plupart des autres industries canadiennes. Pour celui qui a de l'expérience du processus arbitral, il est acquis que les revendications ouvrières sur les augmentations de salaires s'appuient constamment sur les échelles et précédents éta-

blis dans l'industrie de la pulpe et du papier; d'où la responsabilité accrue pour le présent conseil de tenir un compte exact, tout en assurant aux travailleurs intéressés, l'équité et la stabilité de leurs gains, des répercussions inévitables qu'aura la présente sentence sur les autres industries et l'économie de la région et de la province. C'est là l'élément d'intérêt public ou bien commun dont doivent toujours se souvenir, en justice sociale, parties, conciliateurs et arbitres, mais dont malheureusement on fait trop souvent fi.

"Dans le conflit actuel, la partie patronale peu rompue à l'arbitrage, a paru s'étonner de l'ampleur des demandes syndicales; pourtant elle a contribué largement elle-même dans le renouvellement de ses ententes collectives antérieures, à créer cette mentalité particulière d'augmentations substantielles continues, obtenues par une simple demande au cours des négociations libres rondement conduites. Le jeu était alors facile : profitant d'un marché abondant et exclusif, l'on passait allègrement ces augmentations au consommateur par le simple procédé d'augmentations de prix de vente, et l'on se souciait peu du précédent que l'on

L'essentiel de la nouvelle était contenu dans la phrase suivante :

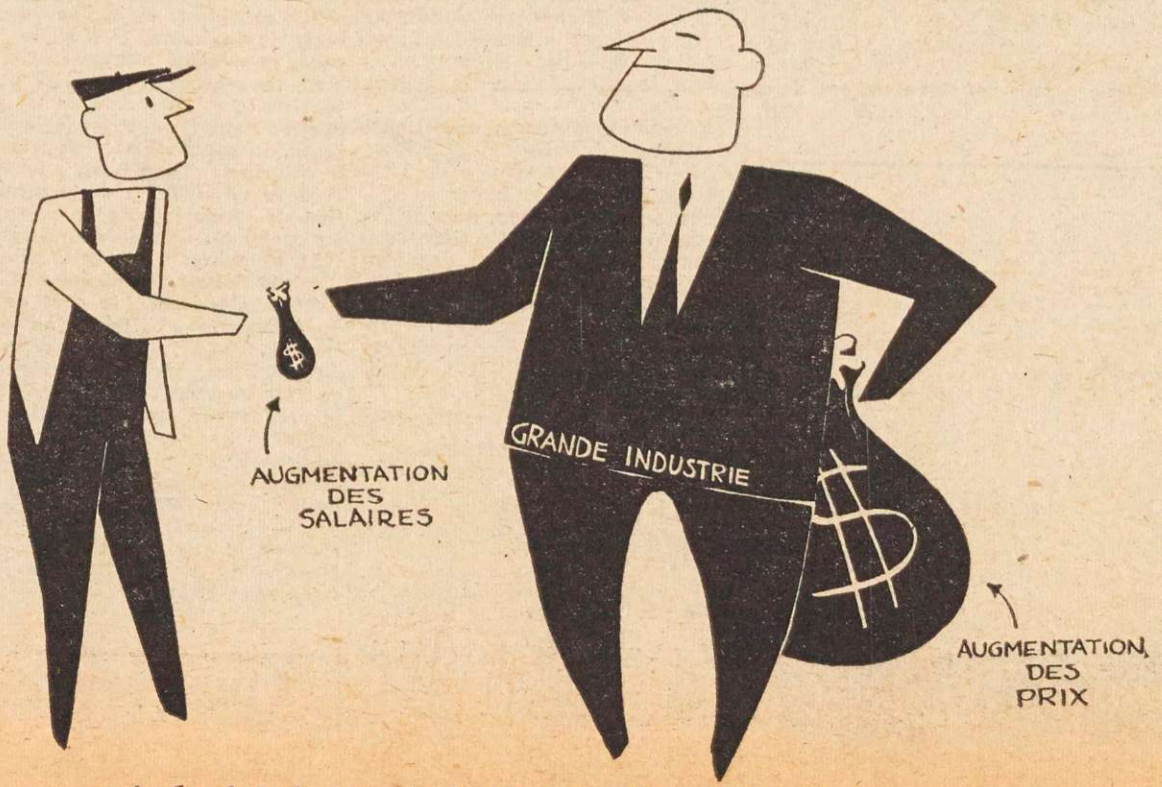
"Les augmentations de salaires accordées par les compagnies de pulpe et de papier "sans égard à l'intérêt public" sont surtout responsables de la hausse du papier-journal, a déclaré le juge Georges-H. Héon dans les notes accompagnant le rapport majoritaire d'un tribunal d'arbitrage qu'il présidait".

établissait ainsi et des difficultés sérieuses que l'on créait aux relations patronales-ouvrières des autres industries manufacturières moins fortunées. Aujourd'hui, pour la première fois, la partie patronale se raidit et invoque des arguments jamais entendus auparavant; est-il surprenant que la partie syndicale soit désagréablement surprise de cette volte-face subite, et ait requis l'arbitrage ?

"Jusqu'à cette année, le patronat de la pulpe et du papier-journal, pour les raisons données ci-dessus, a donné sans compter et sans se soucier de l'intérêt commun; il ne peut s'attendre aujourd'hui à retirer sans compter, en invoquant au dernier moment des conditions existant ailleurs dans l'industrie canadienne, mais qu'il a persisté à ignorer jusqu'à maintenant. "Tel l'on fait son lit, tel l'on se couche".

Fausseté

Il n'est pas conforme à la vérité de conclure de ces remarques de M. le juge Héon que "les augmentations de salaires sont surtout responsables de la hausse de prix du papier-journal". C'est pourquoi, le président de la Fédération de la (suite à la page 2)



— ... et je ferai croire aux badauds que j'étais "obligé" d'augmenter les prix de \$10 piastres la tonne pour "compenser" les augmentations aux ouvriers ...

L'HUMANITE d'aujourd'hui qui, cependant, a su construire l'admirable et complexe machine du monde moderne, subjuguant à son service d'énormes forces de la nature, se montre incapable, dirait-on, d'en maîtriser la marche, comme si le gouvernail lui avait échappé des mains : elle court alors le danger d'être renversée et écrasée par elles. Cette incapacité de contrôle devrait, par le fait même, suggérer aux hommes qui en sont victimes de ne pas attendre le salut uniquement des techniciens de la production et de l'organisation. Leur travail pourra contribuer, et notamment, à résoudre les problèmes graves et étendus qui angoissent la terre, qu'à la condition qu'il s'applique à améliorer et renforcer les vraies valeurs humaines.



Allan Haywood

Nos confrères syndiqués des Etats-Unis viennent de perdre un autre de leurs grands chefs ouvriers. Il s'agit de Allan Haywood, vice-président du Congrès des Organisations Industrielles, qui s'était acquis le surnom de "Monsieur CIO".

Haywood est décédé par suite d'une crise cardiaque qui l'a surpris en plein discours, au moment où il s'adressait à ses frères ouvriers. Il avait eu une belle carrière d'ouvrier. Fils d'un mineur anglais du Yorkshire, il appartenait à une famille de dix enfants. Il vint s'établir en 1906, aux Etats-Unis, à Taylorville, en Illinois. Vers 1935, il se joignit aux Ouvriers unis de l'acier. Haywood s'est aussi signalé dans l'industrie de l'automobile en aidant aux négociations des premières conventions collectives avec les industries Dodge, Chrysler et General Motors.

En 1939, il fut nommé organisateur en chef du C.I.O.

IL SONT D'ACCORD

Il y a déjà bon nombre d'années que le mouvement ouvrier demande une redistribution des sièges électoraux, afin d'assurer à tous les citoyens une juste représentation dans les organismes politiques de la province et du pays.

Les gouvernements semblent être les seuls à n'avoir pas encore compris. Même les agriculteurs, dont on prétend protéger les intérêts en retardant cette réforme nécessaire, reconnaissent qu'il est urgent de remédier à la situation.

Nous en avons trouvé une preuve de plus dans les propos que tenait récemment dans le journal "La Terre de Chez Nous", organe de l'Union catholique des Cultivateurs, M. Dominique Beaudin.

Même les cultivateurs ...

M. Beaudin prétendait entre autres choses :

"La semaine dernière, à l'Assemblée législative de Québec, un député a demandé une redistribution des comtés de la province et une représentation plus forte pour Montréal. L'opinion sous-entendue est que les campagnes ont présentement trop de députés par rapport aux villes. Les derniers recensements ont montré que la population urbaine augmente considérablement tandis que la population rurale reste à peu près stationnaire. Aussi, depuis quelques années, on entend fréquemment des voix s'élever en faveur d'une redistribution électorale dans la province. S'il faut parfois élaguer les excès de ces plaidoyers, on ne peut contester que l'argument du nombre a sa valeur. L'île de Montréal renferme le tiers des habitants du Québec et n'a que le sixième des députés à l'Assemblée législative. Cet état de choses exige de lui-même un rajustement et une réforme sage et modérée, venant à son heure, préviendra des mesures draconiennes et injustes plus tard".

Le rôle des aumôniers défini par M. le chanoine Pichette

Certains gens se demandent parfois ce que viennent faire les aumôniers dans le mouvement ouvrier. Aux questions de ces gens, le chanoine Henri Pichette, aumônier-général de la C.T.C.C. vient d'apporter une réponse on ne peut plus claire :

"Le prêtre, dans son rôle d'aumônier d'un syndicat catholique, joue un rôle d'éducateur, de conseiller moral, d'animateur et de sanctificateur".

"En conséquence, le prêtre n'est pas un membre du syndicat. Il n'est pas un officier ni un négociateur, ni un fonctionnaire. Cependant, "tout en abandonnant entièrement aux dirigeants ouvriers les fonctions qui leur reviennent de droit, l'aumônier trouve dans un syndicat une place très grande et son rôle y est indispensable".

Le chanoine Pichette s'adressait à un vaste auditoire réuni à la salle de spectacle de l'édifice du Secrétariat des Syndicats catholiques de Québec.

"Le prêtre, n'étant pas membre du syndicat, n'a pas le droit de vote aux assemblées, d'expliquer la conférence. Il n'assume aucune fonction dans le bureau de direction et ne voit pas à discuter le contrat de travail avec les employeurs, ni à surveiller son application. Même si il est au service du

syndicat, il ne reçoit pas d'ordre des dirigeants ouvriers.

"Son rôle exact consiste à enseigner la doctrine sociale de l'Eglise. Il traitera aussi des problèmes économiques et techniques, s'il en a la compétence. Il a aussi à juger la moralité des actions du syndicat". Les syndicats ont à y conformer leur jugement au même titre que les individus.

"Le confédéré développe ensuite le rôle du prêtre comme animateur et sanctificateur, puis il fait quelques remarques sur les appellations sous lesquelles on désigne souvent le prêtre attaché à un syndicat. M. le chanoine n'aime pas le titre souvent employé de "conseiller moral". Il lui préfère celui d'aumônier, qui est plus exact, dit-il. En effet, le prêtre est "plus qu'un personnage que l'on va occasionnellement consulter lorsque l'on croit que la morale peut être engagée". Il est "aumônier", c'est-à-dire, "celui qui se donne à un groupement, qui donne sa vie, sa science son expérience pour le bénéfice des autres".

Trois chefs ouvriers parlent de politique

Depuis les dernières élections provinciales, nombre de gens ont critiqué la C.T.C.C. pour son action politique.

Or, nous venons de constater que notre mouvement n'est pas le seul qui croit devoir s'occuper des questions d'intérêt public. Trois chefs ouvriers bien connus viennent de faire des déclarations fort intéressantes à ce sujet.

M. A. R. Mosher, président du Congrès canadien du travail, demandait à des syndiqués de Vancouver de se lancer plus avant dans l'action politique pour protéger leurs intérêts. "Continuerons-nous d'envoyer au Parlement des représentants de patrons qui feront des lois qui nuiront à nos négociations collectives?" a-t-il demandé.

"Notre principal but est de rendre les ouvriers canadiens conscients de leur puissance politique", a-t-il ajouté.

D'un autre côté, nous voyons M. Roger Provost, président de la Fédération provinciale du travail, s'adressant au Conseil des métiers et du travail de Montréal, dénoncer vigoureusement l'adoption du bill 34 par le Parlement provincial.

"Malgré tous les discours ronflants sur la démocratie", déclarait-il, "on oriente lentement notre système gouvernemental vers une dictature semblable à celle qui opprime l'Argentine. Il y a déjà trop de péronistes dans la province de Québec. Si le mouvement ouvrier ne se montre pas plus vigilant et militant, son sort sera bientôt en danger".

Nous avons vu aussi M. Louis Laberge, secrétaire du même Conseil, ajouter ce qui suit: "Au train

où vont les choses, on va finir par nous obliger de nous mêler de questions politiques. Nous n'en voulons à aucun parti politique en soi, mais il nous faut tout de même protéger nos droits. Le gouvernement actuel nous les enlève un à un. Si cela continue et si nous voulons survivre, je crains que notre ligue d'éducation politique ne suffise plus et qu'il nous faille nous engager dans une action plus directe".

A la suite de ces déclarations, le conseil a adopté la résolution suivante: "Nous protestons auprès du gouvernement provincial contre les récents amendements votés à la loi des élections parce que le Conseil des métiers et du travail de Montréal ne croit pas qu'il soit juste de priver l'opposition, quelle qu'elle soit, d'une représentation équitable dans tout ce qui se rapporte à la gouverne de la province".

MM. Mosher, Provost et Laberge vont sûrement être accusés de faire de la politiquerie. Leurs constitutions vont sûrement être passées au crible afin de pouvoir y trouver certaines clauses qui condamnent leur attitude et laissent croire aux membres de ces deux organisations qu'ils ne peuvent s'occuper de politique.

LA SEMAINE

VICTORIAVILLE

Les membres des Syndicats catholiques et nationaux de Victoriaville ont tenu leurs élections annuelles à leur local de la rue St-Georges.

Dans le vêtement, M. Emilien René, employé de Fashion Craft Mfrs Ltd, a été réélu président. Les autres officiers sont: MM. Aurélien Tourigny, secrétaire-archiviste; Armand Gagnon, assistant secrétaire-archiviste; Bertrand Saucier, secrétaire-trésorier. Directeurs, MM. Philippe Levasseur Marcel Beauchesne, Jean-Marc Belhumeur; directrices: Mlle Edna Leshey et Mme Cyrille Labbé.

L'exécutif du syndicat du meuble se composera de M. Georges E. Patry, président; MM. Onil Tourigny, vice-président; Alphonse Ouellette, secrétaire-archiviste; Henri Châines, assistant secrétaire-archiviste; Willie Piché, secrétaire-trésorier; directeurs, MM. Henri Boissonneault, Gérard Fortier, François Babineau et Marcel Guérin.

PRINCEVILLE

Le Syndicat des employés de Saison de Princeville vient de procéder à l'élection annuelle de ses officiers.

M. Omer Bernard fut élu président. Les autres officiers sont: MM. Nelson Grégoire, vice-président; Jean Rousseau secrétaire-archiviste, Gérard Gilbert, secrétaire-trésorier; Rosario Provencher, maître de chapelle; Robert Perreault et Mlle Marguerite Thiboutôt, directeurs.

MONTREAL

Congrès des barbiers

Récemment avait lieu, en la ville de St-Jérôme, le premier congrès des Associations des Maîtres et employés Barbiers, Coiffeurs et Coiffeuses des comtés d'Argenteuil, Deux-Montagnes, Laval (Mc Jésus) et Terrebonne, sous le patronage d'honneur de Son Excellence Mgr Emilien Frenette, évêque de St-Jérôme.

Son Excellence dit une messe spéciale pour les congressistes, à 10 heures a.m., dans la chapelle du Collège des Frères, puis il y eut un vin d'honneur à l'hôtel Lapointe où Son Honneur le maire Camille Demartigny souhaita la bienvenue aux congressistes et les encouragea fortement à persévérer dans leur mouvement syndical.

Dans l'après-midi, à 2 h, 30, il y eut une séance d'étude à laquelle prirent part les officiers et membres des deux Associations et les invités d'honneur dont M. Guiguère, président de la Fédération Patronale des Barbiers, Coiffeurs et Coiffeuses de la province de Québec Inc., M. Lortie, secrétaire de la même Fédération, tous deux de Québec, M. Cabana, président de la Fédération des Employés, Barbiers, Coiffeurs et Coiffeuses de la province de Québec Inc., de Montréal, M. Julien Gadoury, président de l'Association des Maîtres Barbiers, Coiffeurs et Coiffeuses des comtés d'Argenteuil, Deux-Montagnes, Laval et Terrebonne, M. J.-W. Lord, secrétaire de l'Association M. Rosaire Langevin, trésorier de l'Association, tous de St-Eustache, M. Laurier Carrière, président de l'Association des Employés, Barbiers, Coiffeurs et Coiffeuses des comtés d'Argenteuil, Deux-Montagnes, Laval et Terrebonne et Mme Carrière, secrétaire-trésorière de l'Association, de St-Jérôme.

A la suite de cette séance d'étude qui fut des plus intéressantes, les membres, leurs épouses, les invités d'honneur assistèrent à un banquet sous la présidence d'honneur de Son Excellence Mgr Emilien Frenette.

Une protestation

Les rumeurs ont commencé de circuler depuis quelque temps dans la métropole, annonçant une prochaine hausse des billets de tramways. Le Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal, inquiet de ces rumeurs, a adopté à l'unanimité lors d'une réunion récente, une résolution réitérant son opposition à toute hausse addition-

Journée d'étude à Montréal

Tous les officiers des syndicats, qui sont affiliés au Conseil central de Montréal, sont invités spécialement à une session d'étude qui aura lieu le dimanche 8 mars.

Les discussions porteront sur le rôle respectif des présidents, secrétaires et trésoriers des syndicats. Les participants se diviseront en trois groupes bien distincts pour étudier les responsabilités qu'implique chacune de ces fonctions.

La réunion aura lieu de 2 à 5 h. 30 p.m., dimanche le 8 mars, à 1231 De Montigny-est.

nelle du prix des billets. Le conseil estime que les billets coûtent déjà trop cher. "Les petits et les humbles", ont déclaré les chefs ouvriers, "ont payé trop cher jusqu'ici pour un service dont personne ne peut se vanter".

Le conseil a déclaré qu'il était du devoir des municipalités desservies par la Commission du Transport de défrayer les déficits de la Commission.

"Il faut répartir sur toute la population les dépenses que ce système de transport occasionne. Il est injuste d'en faire porter le poids seulement sur les petits salariés".

Chantiers maritimes

Le Syndicat catholique des ouvriers du chantier maritime Geo. T. Davie & Sons Ltd a tenu mardi dernier son assemblée annuelle au cours de laquelle M. Sylvio Faucher, trésorier du Syndicat, donna son rapport sur l'état financier de 1952 et M. Jean-Paul Marcotte, agent d'affaires du Syndicat, soumit le rapport des activités pour la même période. On procéda ensuite à l'élection des nouveaux officiers pour 1953 et M. Raymond Parent, organisateur de la Fédération nationale de la métallurgie et M. Amédée Daigle, organisateur de la C.T.C.C., agirent comme président et secrétaire d'élection. Le résultat fut le suivant: président, M. François Simoneau; vice-président, M. Vital Després; secrétaire, M. Georges Lambert; trésorier, M.

Sylvio Faucher (pour un deuxième terme); sentinelle, M. Arthur Brulotte; 1er directeur, M. René Pérusse; 2e directeur, M. Bertrand Lamontagne.

Suivit une intéressante conférence par Me Thomas Lambert, directeur du bureau de l'Assurance-chômage, de Lévis, sur le bureau national de placement, puis un très beau film sur l'industrie métallurgique en France.

SHAWINIGAN

Au Conseil central

Lundi dernier, à l'assemblée du Conseil central, fut adoptée une résolution fixant l'élection des officiers du Conseil central au dernier dimanche de mars, soit le 29, à 1 h. 30 de l'après-midi.

Chaque Syndicat devra faire parvenir les lettres de créances accréditant ses délégués d'ici le 15 mars au plus tard.

A cette même assemblée, les officiers du Conseil central présenteront leur rapport annuel.

A l'agenda figure aussi un avis de motion du confrère Emile Hébert qui doit faire l'objet d'une résolution en vue d'amender la constitution.

Une entente vient d'être conclue avec la Coopérative de consommation La Rochelle de Grand'Mère et le Conseil central afin que celle-ci échange les cartes de lait de la Coopérative de la Mauricie.

On sait que chacun des syndiqués se procurant leur lait de la Coopérative de la Mauricie a droit à une remise de un cent la pinte de lait. Cette remise est faite au Conseil central. A Grand'Mère, la remise sera faite par la Coopérative La Rochelle.

Prétention absurde...

(suite de la page 1)

Pulpe et du Papier, M. Philippe Lessard, s'est vu dans l'obligation de remettre à la presse la mise au point suivante en marge de cette nouvelle:

"Le coût de la main-d'oeuvre directe et indirecte, c'est-à-dire les gages et salaires, a précisé M. Lessard, ne représente que 17.7 pour cent de la valeur brute de la production dans l'industrie de la pulpe et du papier. En effet, d'après le "Business Year Book", édition 1952, la valeur brute de la production de l'industrie de la pulpe et du papier au Canada pour l'année 1951 s'établissait à près d'un milliard de dollars, exactement \$954,138,000, alors que le coût de la main-d'oeuvre directe et indirecte était de \$169,247,000. Dans ces conditions, il est absurde de prétendre que les augmentations de salaires accordées par les compagnies de pulpe et de papier sont surtout responsables de la hausse du prix du papier-journal comme on vient de l'affirmer dans un commentaire de la décision majoritaire rendue récemment par un conseil d'arbitrage que présidait M. le juge Georges-H. Héon".

Brevets d'invention

MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.

MARION & MARION

Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond,
MONTREAL

Renseignez-nous

SUR VOS

déménagements!



Achète bien
qui
achète
chez

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE

Plateau 5151

MONTREAL

865 est, rue Ste-Catherine

LA SEMAINE

Réunions A QUEBEC

Le bureau confédéral et le comité exécutif de la C.T.C.C. se réuniront samedi prochain, le 28 février, à Québec. La veille, vendredi le 27, le comité d'éducation et le comité d'action politique tiendront eux aussi des réunions.

Plusieurs projets sont à l'ordre du jour du bureau confédéral. On signale entre autre la situation des syndicats dans les industries de produits chimiques de la province.

Le comité d'éducation, pour sa part, aura pour tâche de préparer les écoles d'action ouvrière de l'été prochain.

Ces réunions auront lieu à huit-hors.



LES EPOUSES PARTICIPENT A UNE ASSEMBLEE. — Afin de faire comprendre aux épouses des syndiqués le rôle que jouent leurs maris dans le mouvement ouvrier, le Conseil régional Saguenay-Lac St-Jean avait organisé la semaine dernière une journée spéciale d'étude. Les femmes avaient été invitées et il y eut cours et forum sur "le syndi-

calisme et la femme". Le principal conférencier fut le chanoine Pichette, aumônier général de la C.T.C.C. Un banquet suivi d'une veillée "du bon vieux temps" vint clore les sérieuses délibérations de cette intéressante journée.

PULPE ET PAPIER

DECISION ARBITRALE

— Sur le cas de Port-Alfred —

Une deuxième sentence arbitrale vient d'être rendue dans l'industrie de la pulpe et du papier. Elle se rattache au différend entre le syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier de Port-Alfred et la compagnie Consolidated Paper pour son usine de cette localité de la région du Saguenay.

Le conseil d'arbitrage était composé de M. le juge René Lippé, président, de Me Pierre Elliott Trudeau, arbitre syndical, et de Me Roland Angers, arbitre patronal. L'usine de la Consolidated Paper à Port-Alfred compte au delà de 600 ouvriers. Le conseil d'arbitrage a non seulement étudié les réclamations des employés de l'usine, mais aussi celles des employés du bureau.

La décision arbitrale majoritaire rendue dans ce différend est à peu près identique à celle qui a été publiée la semaine dernière concernant les ouvriers de la compagnie Price Brothers.

La décision accorde donc pour le personnel du moulin les avantages suivants:

- 1.- Réduction immédiate de la semaine de travail de 48 à 44 heures avec taux et demi pour les salaires au delà de 44 heures de la date du dépôt de la sentence à la mise en vigueur effective de la semaine de 44 heures.
- 2.- Réduction de la semaine de travail de 44 heures à 42 ou 40 heures au plus tard le 1er novembre 1953.
- 3.- Augmentation de 6 cents de l'heure rétroactive au 1er mai 1952, cette augmentation devenant sujette à de nouvelles négociations avec la mise en vigueur de la semaine de 44 heures.
- 4.- Majoration de la prime d'équipe de 2 à 3 cents et de 3 à 5 cents de l'heure.
- 5.- Addition d'un congé payé flottant pour en porter le nombre de 4 à 5.

6.- Signature d'une convention collective d'une durée à venir de 26 mois, soit jusqu'au 30 avril 1955 et réouverture des négociations sur les salaires après 1 an, soit au 1er février 1954.

7.- Insertion dans la convention collective d'une clause d'arbitrage pour tous les griefs découlant de ladite convention.

8.- Etablissement de trois classes pour les hommes de métier avec un taux unique, les parties devant négocier le différentiel à être établi entre ces taux et ceux du journalier.

9.- Augmentation additionnelle de 4 cents de l'heure aux huileurs.

Dans le cas des employés de bureau, les membres du conseil d'arbitrage n'ont pas réussi à s'entendre, de sorte qu'il n'y a pas de recommandation majoritaire.

Le président du conseil, M. le juge René Lippé recommande:

- a) une augmentation générale de 10 cents de l'heure devant être incorporée au salaire actuel, dont 6 cents sera rétroactif au 1er mai 1952.

L'arbitre syndical, Me Trudeau, recommande:

- a) une augmentation de \$6.00 par semaine devant être incorporée à l'échelle de salaires actuels;
- b) le paiement d'un boni de vie chère de \$2.88 par semaine payable à compter du 1er mai 1952, la continuation pour l'avenir du paiement de cette somme hebdomadaire devant être sujette à négociations à la signature de la nouvelle convention collective de travail entre les parties.

Quant à l'arbitre patronal, il refuse toute majoration de salaires.

Sur l'ensemble de la décision, l'arbitre patronal indique qu'il fera connaître les motifs de sa dissidence dans un rapport minoritaire.

Assemblée générale Local du carton gaufré

Elections — Préparation du nouveau contrat.

LE 4 MARS A 8.15 hrs p.m.

A l'édifice des Syndicats, 1231 est, rue De Montigny, Montréal.

BOITE DE CARTON

Ce sont des faits!

Dans le syndicalisme comme en toute chose, il est bon de s'arrêter et de réfléchir sur le travail accompli et les résultats obtenus.

Voici des chiffres qui démontrent clairement l'amélioration obtenue par un groupe d'ouvriers de l'industrie de la boîte de carton, depuis que tous ensemble ils ont décidé de s'occuper de leurs propres affaires.

En faisant l'analyse des chiffres ci-dessous, on voit dans la première colonne les salaires minima payés en 1946-47 et dans la colonne suivante, les salaires minima qui se payent actuellement, ceci grâce à l'action syndicale. En continuant dans l'ordre, nous voyons que les ouvriers concernés profitent de 6 fêtes payées, chose inexistante dans cette industrie avant l'action syndicale. Car il n'existait auparavant qu'une semaine de vacances payées au taux fantastiquement bas que nous voyons dans la première colonne.

Aujourd'hui, les gens reçoivent une semaine pour la première année plus une journée additionnelle pour chaque année de service

jusqu'à concurrence de deux semaines complètes de salaire.

4ème colonne, salaire d'une semaine; 5ème colonne, salaire de deux semaines.

Enfin, les chiffres apparaissant dans la dernière colonne représentent la différence entre le salaire annuel supérieur que les ouvriers concernés reçoivent aujourd'hui et celui qu'ils recevaient avant d'être organisés en syndicat.

Voici donc une preuve indiscutable du bien apporté par une action ouvrière concertée. Et de fait, le syndicat procure ces avantages à un nombre de personnes beaucoup plus considérable que celui contenu dans les cadres même du

syndicat, car ces syndiqués, en touchant un salaire plus équitable, ont été en mesure de se procurer plus de confort, d'acheter les articles dont ils ont besoin ce qui veut dire que cet argent a servi à faire travailler d'autres ouvriers dans d'autres industries et a contribué à la prospérité de tous les citoyens du pays.

Quand donc les autres classes de la société comprendront-ils que l'organisation ouvrière est un bienfait, non seulement pour les ouvriers, mais qu'elle profite en même temps à l'avancement général, à l'upgrès de tous, à la paix sociale que nous désirons.

Gérard POITRAS,
agent d'affaires.

VOICI LES TAUX HORAIRES QUE VOUS RECEVIEZ EN:	VOICI EN DOLLARS CE QUE REPRESENTENT ANNUELLEMENT:		CECI REPRESENTE L'AUGMENTATION ANNUELLE DE VOTRE SALAIRE ACTUEL SUR celui de 1946-1947	
	1946-47	1952-53	Les 6 jours de fêtes payées	Les vacances qui seront payées 1 sem. 2 sem.

HOMMES

Contremaître	.68	1.47	79.38	61.15	122.30	1,848.60
Mécanicien mitrailleuse (Scorer)	.60	1.17	63.18	52.65	105.30	1,333.80
Mécanicien guillotine (knife)	.53	1.17	63.18	52.65	105.30	1,497.60
Machine end piece double	.48	1.07	57.78	48.15	96.30	1,380.60
Mécanicien de Brightwood	.54	1.12	60.48	50.40	100.80	1,357.20
Fileur de Brightwood	.35	.95	51.30	42.75	85.80	1,404.00
Mécanicien Mc. Renfort 4 coins	.54	1.12	60.48	50.40	100.80	1,357.20
Presseur (Sliter)	.43	.98	52.82	44.60	89.20	1,287.00
Presseur de rebuts (baler)	.45	.94	50.76	42.30	84.60	1,146.60
Mécanicien emporte-pièce (punch)	.40	.95	51.30	42.75	85.50	1,287.00
Expéditeur	.52	1.11	59.94	49.95	99.00	1,380.60
Chauffeur de camions	.48	1.00	54.00	45.00	90.00	1,216.80
Machinistes	.60	1.17	63.18	52.65	105.30	1,333.80
Préposés entretien, réparation	.45	1.00	54.00	45.00	90.00	1,287.00
Préposés à la scie circulaire	.43	.96	51.89	43.20	86.40	1,240.20
Faiseur de matrice	.68	1.31	70.74	58.95	117.90	1,474.20
Pressier cylindre à découper	.55	1.17	63.18	52.65	105.30	1,450.80
Fileur cylindre à découper	.41	.95	51.30	42.75	85.50	1,263.60
Pressier presse colt à découper	.52	1.08	58.32	48.60	97.20	1,287.00
Fileur presse colt à découper	.41	.95	51.30	42.75	85.50	1,263.60
Mécanicien, mach. aut. coller	.54	1.22	65.88	54.90	109.80	1,591.20
Eplucheur (stripeur)	.30	.91	49.14	40.95	81.90	1,427.40

FEMMES

Contremaîtresse	.38	.84	45.36	37.80	75.60	1,076.40
Trav. main 1ère classe	.32	.78	42.12	35.10	70.20	1,076.40
Travailleuse ordinaire	.32	.69	37.26	31.05	62.10	865.80
Mécanicien de S. et S.	.32	.69	37.26	31.05	62.10	865.80
Mécanicienne mach. pos. dessus	.32	.69	37.26	31.05	62.10	865.80
Mécanicien mach. couvrir	.32	.69	37.26	31.05	62.10	865.80
Mécanicien mach. à renforts	.32	.69	37.26	31.05	62.10	865.80
Attacheuse	.32	.67	36.18	30.15	60.30	819.00
Piqueuse à la machine	.32	.69	37.26	31.05	62.10	865.80
Mécanicienne gommeuse main	.32	.67	36.18	30.15	60.30	819.00
Fileuse mach. renfort 4 coins	.32	.67	36.18	30.15	60.30	819.00



FA. 3633*

Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

TRAVAIL ET FOYER

A qui appartiennent nos maris :

à leurs femmes ou au syndicalisme ?

Nier, que le travail syndical du père ne pose, actuellement, à l'épouse et à la mère, un problème, c'est se leurrer et volontairement fermer les yeux sur la réalité. A ce rythme, les ménages risquent de s'éveiller un beau matin avec come situation : un mari continuellement à l'extérieur, incapable d'établir un joint entre ses obligations familiales et les exigences de son travail, une épouse fatiguée d'être toujours seule, doutant de plus en plus d'un travail qui retient le père en dehors du foyer. Alors, on est à deux pas de tout rater; la vie familiale et l'action syndicale.

Ah! les réunions...

Quelle femme de syndiqué ne n'est pas un jour impatientée devant la multiplication des réunions syndicales ?

Quelle maman n'a déjà ou n'aura à répondre aux questions des enfants concernant le travail du père et surtout ses absences ?

Quelle attitude prendre...? que répondre aux petits...?

Il ne s'agit nullement ici d'apporter une solution toute faite, facilement applicable, mais d'envisager avec les intéressées ce double problème et essayer d'y voir un peu plus clair.

Dans plusieurs familles, les problèmes syndicaux n'intéressent pas vraiment la femme. Celle-ci reste indifférente et parfois devient hostile à tout ce qui prend nom ou couleur de syndicat. Cela s'explique, car une cloison existe d'une part entre le mari et ses problèmes d'union, d'autre part, entre la femme et ses préoccupations ménagères et familiales. Les femmes ne comprennent pas la fréquence des réunions le soir, parce qu'elles ne voient pas, ne sentent pas la

nécessité, l'urgence de la tâche à accomplir. Toute la famille souffre de l'absence du père. La mère, qui pourrait rendre l'atmosphère de la maison respirable, ne comprend pas, et le mari est tout étonné de découvrir un jour que son travail pose des problèmes à son ménage...

Les maris oublient trop souvent que leur action même est une source de renouvellement, que leur travail met leur combativité à l'épreuve à chaque minute et que les réunions, organisations, négociations et grèves sont autant de moyens qui, graduellement, les font entrer à l'intérieur de la vie syndicale en leur donnant une plus juste compréhension du syndicalisme. Ce que nous n'avons pas, nous à l'intérieur de nos maisons, ce que notre travail ne nous apporte pas... Notre éducation syndicale, à nous femmes de syndiqués, ne se fera pas toute seule. A nos maris revient le devoir de nous découvrir toute l'étendue de leur travail, le pourquoi du syndicalisme, afin que la vie syndicale, par la suite, s'intègre à notre vie familiale, marque l'éducation des enfants, etc.

Pour tous

Car, en définitive, le syndicalisme revendique pour le ménage ouvrier, pour la famille ouvrière, et il n'y a aucune raison pour que le syndiqué laisse sa femme en dehors de ses préoccupations, sous prétexte qu'elle ne comprendrait pas, que ce n'est pas son domaine... La femme au foyer, oui, mais d'une manière intelligente... C'est bien intéressant le mouvement syndical, ça solutionne un tas de problèmes, c'est nécessaire, mais un homme qui s'en occupe activement devrait se demander où

il place son ménage, ses enfants, dans cette aventure syndicale...

Savoir...

Il est demandé aux femmes de syndiqués d'être des "vendues à la cause ouvrière", de comprendre l'énormité du travail syndical, de sacrifier soirées et dimanches à cette fin. Une plus grande compréhension du métier syndical nous rendra certainement plus faciles les absences de nos maris, car alors ces absences prendront un sens et nous en connaissons tout le prix. Parce que le syndicalisme n'est pas une "job", une place qui rapporte de l'argent, mais un engagement vital, il faut que les sacrifices demandés soient voulus et sentis par le ménage, l'homme et la femme ensemble. Et, pour nous les mamans, les épouses, nous aurons toujours un choix à faire devant ces sacrifices. Ce sera toujours difficile d'y répondre. Et, c'est bien ainsi.

Si un jour, ces absences nous laissent indifférentes, demandons-nous à notre tour, si là n'est pas le signe d'un amour amoindri...

Le mouvement syndical a besoin de ménages conscients de s'engager dans un "genre de vie" qui demande souvent de lourds sacrifices. La femme aura le rôle le plus difficile (non seulement durant les grèves où sa tenacité n'est plus à prouver) mais dans la vie de tous les jours, dans l'orientation syndicale du foyer, l'éducation des enfants. C'est à ce seul prix que le ménage syndiqué restera uni et vivant et qu'aussi la vie de tous les travailleurs pourra vraiment être améliorée.

Pour l'éducation des enfants, c'est un autre problème, pour un autre article...

Renée GEOFFROY.

La retenue syndicale aux Communes

Un débat important a marqué l'étude d'un projet de loi ancien

Au cours de ce débat, qui a duré trois ou quatre heures, c'est le député J.-A. Byrne, libéral de Kootenay-Est en Colombie britannique, qui a le mieux fait ressortir le véritable sens de la retenue syndicale :

"A mon sens, dit-il, le principal argument en faveur du prélèvement volontaire et révoquant des cotisations, c'est que ce régime met l'employeur et l'employé en présence et les oblige à se reconnaître mutuellement. Bien qu'il force l'employeur à reconnaître le syndicat, après un certain temps, il dissipe le sentiment d'animosité qui existait avant la mesure de sécurité. Lorsqu'un employé assigne une part de son salaire à quelque autre fin, l'employeur se rend à sa demande. Dans le cas de la perception de l'impôt sur le revenu, au nom du gouvernement fédéral, il n'est pas nécessaire que l'employé présente une demande écrite. On a jugé qu'il était bon d'accepter l'attribution, chaque mois, d'une partie du salaire de l'employé au paiement d'obligations. On retient, sur le salaire, des montants affectés à d'autres fins, prêts consentis pour l'achat d'une maison, cotisations destinées à des sociétés de bien-être, primes d'assurance-santé là où les ouvriers peuvent s'assurer collectivement. On comprend donc que le patron qui refuse de faire honneur à la délégation faite par écrit à un autre organisme, organisme tout aussi important que celui du patron, provoquera nécessairement du ressentiment et une atteinte à l'intérêt bien entendu des relations ouvrières. Certains patrons refusent de reconnaître un tel principe. C'est pourquoi je soutiens que le prélèvement volontaire et révoquant de la cotisation syndicale comporte bien peu de contrainte et qu'un tel geste entraîne jusqu'à un certain point la reconnaissance du syndicat et mène à l'harmonie entre le patron et les employés".

Remarque fort juste, car, en règle générale, l'employeur qui rejette la retenue syndicale est le même qui combat à mort l'existence d'un syndicat parmi ses employés.

A l'issue du débat de cette année, contrairement à ce qui s'était passé lors des sessions antérieures, le ministre du Travail a proposé que le projet de loi soit référé au comité des relations industrielles de la Chambre des Communes, ce qui indique que cette mesure sera bientôt incluse dans la loi fédérale des relations industrielles. D'ailleurs, la législation du travail de la majorité des provinces comporte déjà une disposition identique. Seuls font exception le Québec, l'Ontario, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick.

La conclusion que l'on peut tirer de ce débat parlementaire est la suivante, et elle n'est pas très agréable à formuler. Alors que, dans notre province, devant les conseils d'arbitrage, on discute encore opiniâtement de cette question et de la sécurité syndicale en général, elle paraît acceptée d'emblée dans les autres milieux du pays, sinon comme disposition légale, du moins comme clause normale des contrats de travail.

André ROY.

SI j'étais un ange...

(par JEANNE)

Il y a des années que j'achète des magazines américains, et il y a des années que j'ai des remords à gaspiller ainsi mon temps et mon argent. Mais aujourd'hui, j'ai décidé que cela servirait à quelque chose. J'en ai assez lu des articles du genre "C'est facile d'élever un éléphant", ou "Les 10 commandements de la chasse au mari", pour pouvoir m'instituer compétente en matière de conseils pratiques. Je vais donc à partir d'aujourd'hui distribuer des conseils.

Je peux parler de n'importe quoi. Je vais vous enseigner, mesdames, comment tenir votre maison, élever vos enfants, vous faire aimer de votre mari, de vos voisines et de votre belle-mère, faire le marché, rester belle, cultiver les fleurs et les bonnes manières, être en bonne santé, construire une maison sans argent, faire des tartes, teindre des draperies, jouer aux quilles, etc...

Je vais d'abord commencer par deux choses que je n'ai jamais réussi. "Comment être l'ange de la maison", et "Comment faire des tartes".

Comment être l'ange de la maison ?

Par un typique matin d'hiver canadien, vous vous levez à l'heure où les poules sont encore au chaud. Vous avez exactement 20 minutes pour faire déjeuner bébé et mari, préparer un lunch, poser les boutons qui manquent à la dernière minute, changer les couches, etc... Mais, évidemment, la première chose à faire c'est de vous maquiller et de vous coiffer ! On vous l'a dit souvent, les femmes mariées ne prennent pas assez de soins pour leur mari. Est-ce que vous ne vous faisiez pas belle chaque fois que vous deviez le voir, jeune fiancée ? (Il est vrai que c'était moins fréquent et moins tôt le matin...)

Armée de votre plus beau sourire et de votre négligé de dentelles, vous faites frire des oeufs et vous servez les céréales du bébé. Comme le dit si bien telle jeune

fillette de vos connaissances, pourquoi les femmes mariées gardent-elles leurs plus beaux vêtements dans les garde-robes ? (cette jeune fille ne sait peut-être pas qu'une femme mariée a la chance d'aller se promener à l'hôpital pour une dizaine de jours, une fois de temps à autre).

Une fois le mari parti pour le travail et les enfants partis à l'école, tout cela sans hâte et sans heurts, grâce au sourire de la maman, la journée des petits commence. La maison balayée et mise à l'ordre, non sans quelques interruptions, les enfants et le désordre prennent le plancher. Toute la journée, vous distribuez des sourires, des bouteilles de lait, des jus d'orange, des biscuits, des vitamines. Vous habillez et déshabillez ceux qui peuvent jouer dehors, et vous passez le reste du temps à la fenêtre à les surveiller. Si vous réussissez à part cela à faire le lavage, vous méritez la croix d'honneur.

Me voilà rendue à la partie la plus "ange" de la journée. Vous avez réussi à passer à travers la pire période, celle de 4 heures à 6 heures et demie. Vous avez fait souper et coucher les plus jeunes, et les plus vieux font tranquillement leurs devoirs, en silence. Toujours souriante, vous faites une belle tarte pour votre mari, que vous attendez à sept heures, et vous échangez votre robe de maison et vos bas à échelles contre votre plus jolie toilette.

Toute souriante, toute jolie, toute parfumée, vous vous préparez à répondre à la porte avant même que votre mari ait sonné.

Mais voilà que c'est le téléphone qui sonne. A votre voix chantante et gaie, votre mari répond : "J'irai pas souper, j'ai une réunion ce soir".

Toujours souriante, vous raccrochez le téléphone. "Il a pris la peine de téléphoner. Il est si gentil mon petit chou".

N.B.—Les tartes, ce sera pour la prochaine fois. D'ici là, j'aurai peut-être appris à les faire...

HOPITAUX de Montréal

Employés d'hôpitaux

L'Association des employés d'hôpitaux de Montréal vient de signer de nouveaux contrats collectifs dans cinq hôpitaux de la métropole. Il s'agit de l'hôpital St-Jean de Dieu, de l'hôpital général de Verdun, de l'hôpital St-Joseph de Lachine, de l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville, et de l'hôpital Notre-Dame de Lourdes.

Les employés d'hôpitaux ont obtenu les avantages suivants :

Augmentation de salaire de \$3.00 par semaine pour tous les employés hommes et femmes;
Réduction d'heures de 54 à 51 heures jusqu'au 25 octobre 1953; 48 heures après cette date; hommes de métier et journaliste, de 48 à 44 heures par semaine de 5 jours à partir du 1er juin 1953; employés de bureau : 41 heures au lieu de 44;

Prime de nuit portée à \$3.00;
Vacances : trois semaines après 10 ans; deux semaines après 4 ans; une semaine après un an;
Plan d'assurance-maladie contri-

butoire à 50% par l'employeur et 50% par l'employé;

Rétroactivité sur les salaires au 20 octobre 1952;

Contrat de deux ans avec clause de reprise sur les salaires au 20 octobre 1953.

Hôpital Pasteur

Les chauffeurs de bouilloire de l'hôpital Pasteur viennent de constituer un nouveau syndicat. Ils ont négocié avec la direction de l'hôpital et ont obtenu :

Une augmentation de salaire de \$7.62 par semaine pour la 3e classe; \$6.28 par semaine pour la 4e classe;

Congés en maladie : trois semaines avec plein salaire après trois ans de service; deux semaines après un an; une semaine après six mois;

Dix fêtes payées temps double si les employés sont obligés de travailler;

Atelier syndical imparfait;
Retenue syndicale faite par l'employeur;

Un repas fourni gratuitement.

Chaque carte

signée par un abonné
soulage le budget du
"TRAVAIL"
Aidez-nous!

The Evening Citizen

leading Ottawa daily newspaper, comments on labor events in this province

Police Brutality In Montreal

Kidnapping and beatings are among charges made by union men against Quebec provincial officers

Condensed From A Report By Jack Williams

Read this story and you will start thinking you see the hand of Hitler's Gestapo, or the arm of Stalin's secret police. That is the kind of thing that has happened in Montreal East—six men picked up off the street or dragged from their homes; whisked off to cells; hidden from their families and legal counsel; some beaten over the stomach with night sticks; one forced to stand with his finger tips against the wall while he was grilled; men made to sign statements declaring they would take no action for the illtreatment they had received.

Behind these events is outright defiance of provincial labor laws by the Canadian Copper Refineries company. In the summer of 1951, the Oil Workers' Union was certified by the Quebec Labor Relations Board. The company lost an appeal but went to the courts, and created a legal tangle that lawyers say cannot be unwound for at least another year. Meanwhile, it refused to bargain, and at no time have its officials met union representatives.

Strike-Breakers

So seven months ago the employees decided to strike. After four months, the company started importing strike-breakers—many of them New Canadians who were probably unfamiliar with the conditions. Some were Italians who were found by immigration authorities to have entered Canada illegally. The Strike-breakers assemble at police stations and are whisked through picket lines under heavy police escort.

On January 8, an electric light pole just inside company property broke. Company officials say it was dynamited. The union says Montreal East police found no footprints in the snow between the roadway and the company's high chain fence, but many footprints inside the property. Quebec provincial police made arrests for "questioning" but at first denied they were holding any one. Finally they admitted to newspapermen that they had "four" men in custody.

This story starts about 2.15 a.m. on Tuesday, January 27, when Jean Paul Fournier, a union member, was arrested by a policeman while on his way home. At provincial police headquarters, he was questioned until 7 a.m., and then tossed into a cell. He was questioned all Tuesday afternoon. On Wednesday morning, he was told to sign a form promising not to take any action against the police, and he did so. He appeared at union headquarters with swollen ears, reporting that he had been tapped behind the ears and struck in the stomach with night sticks.

Meantime, Larry Packwood,

union representative, and Marcel Jodoin, union lawyer, traced Fournier to the downtown provincial police headquarters. Though the police denied having him in custody, Mr. Jodoin found Fournier listed as "Jean Paul Legault," and after fruitless attempts to see the prisoner throughout Tuesday night, he obtained a writ of habeas corpus Wednesday morning. But Fournier had been released about noon.

After dark on Wednesday, two other union men were picked up by police, and kept until Friday evening, 53 hours later. Aurèle Mainville, a husky man with an admirable record as a wartime commando, spoke with some difficulty when he told later of having received a going over "in the guts with night sticks". The second man, Léo D'Argenson, said he had been grilled for about three hours and then put in a cell. He had been held and shaken, but not beaten. Before release, he was made to sign a waiver.

About midnight on Thursday, Larry Packwood was seized by a Montreal city detective inside the building where the union has its hall in the municipality of Montreal East. Shouting to people nearby, he was pushed into a car which he says was driven by an employee of a private investigation bureau apparently used by the company. By a roundabout route, the car went to the home of Vincent Fitzpatrick, another union member, in Rosemount. A provincial police car was outside, and Packwood saw Fitzpatrick pushed into it. Fitzpatrick had been roused from his bed and taken away despite protests of relatives that the officers had no warrant.

A Brutal Grilling

The two cars went to St. Jerome, about 25 miles from Montreal. Packwood was grilled for four hours. He says he was made to stand a little more than an arm's length from the wall, and then to lean over until his fingertips touched the wall. He had to hold this position while he answered questions, and if he moved he was kicked. "The police hinted that they wanted to buy the strike off", he said later. He was transferred to Montreal Saturday morning and told he would be charged with conspiracy, but he was refused permission to see his lawyer.

Fitzpatrick was released on Monday. He told union officials he had been beaten while the police held him and had been forced to sign a waiver before his release.

The families of all these men, union officials, and the union lawyer had been making repeated attempts to see them or communicate with them. They met either outright refusals or evasive answers from the police.

Ça n'est plus comme avant!

Beaucoup de théories s'échafaudent sur la psychologie ouvrière. Ces nouveaux coups de sonde ont été donnés par une femme qui a longtemps travaillé en usine et participé au mouvement ouvrier. Ils nous aident à cerner d'une manière toute concrète la réalité ouvrière.

I. — LES OUVRIERS PRODUISSENT ET MANQUENT DU NECESSAIRE

Voici quelques années, dans une usine d'optique, je travaillais près d'une petite grand-mère au coeur d'or.

Elle s'inquiétait beaucoup de moi et aurait voulu que je "revendique" moins, pour ne pas être mal notée.

Mais, à propos de chaque revendication précise, elle me disait: "Il faut pourtant le demander, c'est juste". Et ensuite, se désolait: "Moi, qui ai toujours travaillé et obéi sans rien dire, voilà que maintenant, je ne peux plus. On dirait que tout est changé. Il y a toujours eu des pauvres et des riches, des maîtres et des petits. Ça devrait être comme avant. Mais ça n'est plus comme avant".

Un autre camarade, un homme celui-là, deux ans plus tard dans une usine différente, me disait, presque avec les mêmes mots: "La misère, ça n'est plus comme avant. Autrefois, il n'y avait pas ce qu'il fallait pour tous, quand l'un était servi, l'autre manquait forcément. Maintenant, tout le monde pourrait avoir le nécessaire, ça n'est plus de la misère ordinaire, c'est de la misère artificielle".

Nous travaillions, lui et moi, côte à côte, dans un grand atelier de décolletage (machine shop). On y remplaçait progressivement les tours et les perceuses par des machines automatiques ou semi-automatiques. En trois mois tout devait être renouvelé.

Mon équipier calculait. C'était un grand garçon calme, précis, qui aimait beaucoup calculer.

"J'ai comparé le temps que je passais sur mon ancien tour et sur celui-ci pour produire 100 pièces. Nous travaillons 5 fois plus vite. L'autre tour qui est là, 10 mètres plus loin, travaille 9 fois plus vite. Même en réduisant les heures de travail, si on gardait tous les ouvriers, nous aurions facilement une moyenne de production multipliée par 5.

Nous fabriquons des chalu-meaux... Je n'en consomme pas beaucoup en famille!

Mais cette production formidable, on pourrait l'avoir pour tout: alimentation, vêtements, chaussures.

Et je ne peux pas acheter une paire neuve à mes enfants pour la rentrée!

Ce que, lui, observait, pendant son travail (10 heures par jour, toutes les 30 secondes, le même geste: poser une pièce, ôter l'autre, ça laisse l'esprit libre), des milliers d'autres, dans le monde, silencieux devant leur machine, ou discu-

the plant, through the streets, and in the union hall.

Quebec's great natural resources underlie its remarkable industrial expansion. But as an added inducement to capital, the provincial government has been hinting all over the continent that labor in Quebec is cheap and docile. So Premier Duplessis is called upon for help by some companies when they cannot have their way with the unions. Although the premier is now changing the election law to the disadvantage of other parties, it may be doubted that he will be able to stand indefinitely against the tide of progress.

tant dans les coins d'atelier, à d'étroites tables de cantine et de café, l'observent eux aussi, réfléchissent, calculent.

"Avec ces machines, on pourrait..."

"...On pourrait avoir de quoi se vêtir, se nourrir, se chauffer, se meubler. On pourrait avoir un logement et se marier. On pourrait surtout, oh! surtout! avoir un peu de bien-être, un peu de beauté autour des enfants."

Quelqu'un, à qui le nécessaire n'a jamais manqué imagine difficilement le bouleversement qui se fait dans le peuple des pauvres, lorsqu'il comprend que la pénurie n'a plus de raison d'être.

Comme une pierre tombée dans l'eau stagnante, cette idée remue en larges ondes les masses humaines entassées dans les usines, les ports, les faubourgs, les "zones", les "bidonville".

Tous ces silencieux, ces ignorés, dont l'intelligence, le courage et les forces sont entièrement absorbés (sans toujours y suffire) par la recherche des biens les plus élémentaires, relèvent la tête. Ils pourraient donc être libérés de cette sujétion continuelle? Respirer? avoir le temps d'être des hommes?

Et pourtant, dans mon atelier en transformation, un ajusteur, me disait avec amertume:

"Tu les vois, ces machines? Comme réussite de mécanique, je me mettrais à genoux devant. Mais si je pouvais les faire sauter sans risquer d'aller en tôle (en prison), je le ferais, puisqu'elles ne vont nous apporter que des licenciements et le chômage."

C'était vrai. Nous étions alors 200 dans cet atelier, avec 50 h. de travail par semaine; actuellement, il reste 120 ouvriers, pour 40 h., ce qui a fait passer leur paye hebdomadaire de 6,500, 7,000 à 5,000, 5,500 fr., selon leur rendement.

Quand aux 80 chômeurs ils ont pour vivre (?), 275 fr. par jour s'ils sont seuls, 120 fr. si leur conjoint travaille.

A propos de ces licenciements aussi, quand on n'est pas "dans le bain", il est difficile d'imaginer jusqu'à quel tréfond le peuple est remué! Chômage... Pour les uns (même les meilleurs), c'est un problème de l'esprit. On y réfléchit, on s'en émeut, on se décide peut-être à faire quelque chose.

Quoi qu'il en soit, midi arrive: la table est servie. C'est l'hiver: il y a du charbon pour recharger les feux. Les enfants rentrent de l'école: ils ont des vêtements chauds, si l'un d'eux est malade, on pourra lui donner tous les soins.

Chômage... Pour les autres (les ouvriers), cela veut dire: samedi, pas de paye. Dimanche: pas de boucher. Dans huit jours: pas de charbon... et les enfants toussent.

Ces expériences-là s'impriment profondément, marquent le travailleur dans son esprit, son coeur et jusque dans sa chair. Il réfléchit, il cherche les causes, pas seulement avec son intelligence, mais avec ses mains dont l'inaction lui pèse, avec son corps mal nourri, avec toute la souffrance de sa femme, de ses enfants.

Peu à peu, se forment en lui des jugements simples, à peine

exprimés, mais inébranlables. Des convictions sur lesquelles les intégrera pas d'une façon glissera toute théorie qui ne réelle et constructive.

Même sans journaux, sans réunions, sans parti révolutionnaire, on est trop épuisé, trop découragé quelquefois pour lire, sortir. Même avec des informations on ne retrouve pas l'écho des réalités du travail. Mon équipier (de la machine shop) était un lecteur assidu du Figaro. Le peuple tout seul, par la vie, a compris.

Il sait que, si des hommes sont usés, avilis, des morts provoquées par le surmenage ou la sous-alimentation, ce n'est pas que rien ne manque, puisque périodiquement on freine la production, limite les cultures et détruit les biens nécessaires.

Là est le caractère nouveau de la misère, son caractère absurde. Ce qui fait, sans qu'il soit besoin d'une propagande révolutionnaire, qu'un ouvrier normalement ne peut plus se résigner à son sort.

Comme disait ma petite grand-mère: "Ça n'est plus comme avant."

— (Action Sociale Populaire)

Quand vous changez d'adresse prévenez le secrétaire de votre syndicat. Vous pouvez aussi écrire au Journal Le Travail, 1231 est, rue De Montigny Montréal en indiquant votre ancienne et votre nouvelle adresse.

EDITORIALS

Police State Tactics In Quebec

In the fields of civil liberty and labor relations, Quebec's Union Nationale government has for many years been employing some of the tactics of the police state. As Premier, Mr. Maurice Duplessis terms discontent "subversive," and as Attorney-General his hostility toward organized labor was shown again this winter at Louiseville. The latest instances of fascist-like conduct by the provincial police are reported on this page by Jack Williams, for some years a special labor reporter for The Canadian Press and now director of public relations for the Canadian Congress of Labor.

The Louiseville strike has now ended on the textile company's terms and without a contract. The defeat of the union became inevitable when the Canadian and Catholic Confederation of Labor yielded to intimidation by Premier Duplessis and gave up its plan for a general strike. In the current issue of Maclean's Magazine, Ken

Johnstone tells what he learned in a visit to the town.

It seems that the Associated Textile plant in Louiseville is owned by an American corporation that locates where labor is cheap. In 1936, the Turgeon Report said that average wages in this plant were the lowest paid in the industry in Quebec. The strike began last March after the employes' syndicate had accepted a wage settlement reached by arbitration and conciliation, only to find that the company insisted on removing from its contract provisions concerning the check-off, overtime, the modified union shop, and consultation on job changes.

Provincial police poured into Louiseville after the re-election of the Duplessis government in July. Clashes occurred; the town council and the parish priest protested against police conduct. In breaking up a parade on December 11, police clubbed people before



EXPORT LA MEILLEURE CIGARETTE AU CANADA

Amélioration de la convention de travail à Sorel Industries

Plus de deux mille employés de la Sorel Industries viennent d'obtenir des améliorations sensibles à leurs salaires par suite d'amendements apportés à leur première convention collective de travail signée au cours de l'été dernier. En effet, la grande majorité des travailleurs ont reçu des rajustements dans leurs gains variant entre 5 cents et 30 cents l'heure. De plus, ils auront une augmentation générale de 5 cents l'heure le 15 juin

prochain.

Au cours de l'été dernier, soit à la mi-juin, les employés de Sorel Industries, groupés depuis peu en syndicat, avaient obtenu leur première convention collective de travail. Celle-ci leur assurait des augmentations de 10 cents l'heure aux hommes de métier et de 15 cents l'heure aux journaliers. La convention prévoyait, toutefois, la réouverture des négociations au 1er novembre 1952, ce qui fut fait.

Les pourparlers, qui ont duré quatre mois, ont porté principalement sur la classification des tâches. Plus de 250 postes de travail ont été étudiés par les parties, et l'on a établi des normes de salaire pour chacun d'eux. Ce travail rapporte aux ouvriers des rajustements variant entre 5 cents et 30 cents de l'heure, ce qui donne pour l'ensemble une majoration moyenne de 7 cents de l'heure. Ces augmentations sont rétroactives au 1er janvier 1953 et les ouvriers qui ont quitté leur emploi depuis le 1er janvier recevront également 5 cents de l'heure en rétroactivité.

De plus, les négociations apportent également aux employés assujettis à la convention une deuxième augmentation de 5 cents de l'heure qui entrera en vigueur le 15 juin prochain. En même temps, la durée du contrat a été prolongée d'un an, celui-ci devenant sujet à renouvellement le 30 juin 1954.

Au cours des pourparlers, on a aussi amélioré sensiblement la clause de la convention relative aux droits d'ancienneté.

Les négociations se sont faites directement entre les parties sans l'intervention des conciliateurs du

ministère du Travail. Elles étaient dirigées par M. Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie, et M. Léo-Paul Turcotte, agent d'affaires du Conseil central des Syndicats nationaux catholiques de Sorel, qui étaient accompagnés des officiers du Syndicat.

Ce succès syndical, obtenu dans la paix et la collaboration, a été marqué cette semaine par une assemblée très enthousiaste au cours de laquelle les employés ont vivement apprécié le travail de leurs agents négociateurs.

Le Collège ouvrier

Ce qu'ils en pensent trois mois après

— Témoignage d'un "ancien" —

Plus de deux mois se sont écoulés depuis que j'ai terminé les cours du collège ouvrier au Château Bonne Entente. Pourtant, j'ai l'impression que je viens tout juste de finir et les exposés des différents professeurs sont tous là, dans ma mémoire. Par contre, avec le travail quotidien à accomplir, je sens que, sans avoir oublié tout ce que j'ai reçu pendant ce mois, j'ai besoin de relire et de mûrir mes notes personnelles. Une chose dont je suis certain: les cours, que j'ai suivis avec attention, m'ont démontré que pour un travailleur syndiqué, libéré pour le mouvement ou non, il y a un grand et beau travail à accomplir au sein des salariés. Ce travail, il consiste à leur démontrer que le système dans lequel ils ont été habitués à vivre a ignoré presque totalement la part de labeur et de souffrance qu'ils apportent ou ont apporté à leur tâche quotidienne. Ce régime, établi sur la recherche de profits toujours plus gros, n'a pas tenu compte de la responsabilité sociale des patrons vis-à-vis leurs employés.

De plus, pour comble de malheur, plusieurs gouvernements se sont trouvés impuissants et incapables pour améliorer le sort de l'ensemble des salariés. Par leur argent les capitalistes ont pu placer ou influencer des hommes dans les différents gouvernements pour amoindrir les efforts de revendication de la classe ouvrière. Nous venons de vivre un exemple typique du rouage de tout ce régime dans le cas de la grève de Louiseville. Point n'est besoin de retracer les faits, vous les avez tous suivis d'assez près.

Je dois aussi ajouter que les professeurs, par leurs cours, ont réussi à nous exposer clairement la situation dans laquelle nous vivons,

avec tous ses problèmes économiques, sociaux et moraux. Avec beaucoup d'autres, j'aurais aimé qu'on me donne, toutes faites, la solution à tous ces problèmes; mais je crois que nous avons une part de responsabilité dans la découverte de ces solutions. "Nous aurons le régime que nous aurons bâti", nous disait justement le confrère Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., dans un discours au collège ouvrier. On nous parle de socialisation, de co-gestion et de corporatisme. Où est la solution? Pour ma part, je crois que, comme la doctrine sociale de l'Eglise l'enseigne, nous devons améliorer nos mœurs et ceux de nos semblables d'abord et ensuite, nous aurons moins de misère à trouver le juste milieu. Il ne faut pas tomber dans des extrêmes, c'est-à-dire balancer entre la liberté exagérée du libéralisme économique et l'égalité complète avec le communisme.

Pour ma part, je fais mon possible pour continuer à lire et à approfondir certaines matières de mes cours.

Je dois remercier ceux qui m'ont permis ce mois d'étude, c'est-à-dire les syndiqués eux-mêmes ainsi que la C.T.C.C. qui a su si bien présenter et agencer les cours par l'entremise de son Service d'Education. Pour cette année, je souhaite deux choses: 1- que le service d'éducation répète les mêmes cours avec d'autres élèves, pendant un mois; 2- que, par ailleurs, elle organise pour les anciens de l'an dernier dix à douze jours d'étude pour approfondir quelques-unes des questions que nous avons abordées en novembre dernier.

Un élève reconnaissant.

A JOLIETTE

Le Syndicat de l'Imprimerie fête son 10^e anniversaire

Dix ans de syndicalisme catholique, c'est peu, si l'on prend pour acquis qu'un mouvement ou une organisation qui n'a pas atteint 25 ans est un mouvement relativement jeune. Mais la vie d'un syndicat, surtout dans ses premières années, est tellement mouvementée qu'on accumule de véritable trésor de souvenirs en quelques années. Ces considérations sont singulièrement appropriées aux dix premières années d'activités du Syndicat National des employés en Imprimerie de Joliette qui groupe les quelque 175 employés masculins et féminins de la Cie Canadienne de Papeterie.

Un album souvenir

Les officiers du Syndicat ont confié aux ateliers d'impression de "l'Action Populaire" de Joliette le soin et la tâche d'éditer un éloquent et vibrant album-souvenir d'une quarantaine de pages qui veut marquer, d'une façon originale, cette étape décennaire.

Le Syndicat des employés en Imprimerie, affilié à la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada (F.M.I.C.) et à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (C.T.C.C.) a été fondé le 13 novembre 1942.

Tous les événements importants de la vie du Syndicat sont consignés fidèlement dans l'album-souvenir.

En 1944, par exemple, le Syndicat obtenait pour ses membres un boni de vie chère décrété par le gouvernement fédéral. Ce boni de vie chère avait fait l'objet des revendications du syndicat depuis sa fondation. Le gérant de l'industrie, M. J.-Raoul Charette, avait fait personnellement une démarche auprès du Conseil du Travail, à Ottawa, pour plaider la cause des employés... fait peu banal.

En 1945, le Syndicat décrochait le trophée "GAGNON" attribué par le président de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie au Syndicat le plus méritant de la Fédération.

En 1947 la Fédération des Métiers de l'Imprimerie tenait son Congrès annuel à Joliette et les officiers et tous les membres du syndicat se mettaient en vedette par leur sens de l'organisation et leur hospitalité à l'endroit de leurs confrères dans le Métier de l'Imprimerie.

En 1951, le président du Syndicat, M. Henri Savignac, était choisi, par l'assemblée générale du Conseil central des Syndicats catholiques de Joliette, délégué de la région pour représenter les ou-

vriers aux fêtes du 60^e anniversaire de la promulgation de l'Encyclique "Rerum Novarum", fêtes qui se sont déroulées à Rome le 15 mai 1951.

Salaires et conditions de travail

Aujourd'hui, les salaires et les conditions de travail sont nettement supérieurs. La semaine normale est de 48 heures, bien qu'elle semble s'orienter en pratique vers 44 heures. Le salaire du journalier s'établit à \$1.01 l'heure et celui de l'homme de métier à un minimum de \$1.43 l'heure. Les employés féminins, qui sont en très grosse majorité, gagnent un minimum de .72 cents l'heure; les employés féminins qui travaillent selon un système à la pièce gagnent en moyenne \$1.20 l'heure. Le système de vacances payées prévoit une semaine après un an jusqu'à un maximum de 2 semaines complètes après 5 ans de service; à ceci s'ajoute 8 jours de fêtes chômées et payées par année. De plus, les employés bénéficient d'un système de sécurité sociale comportant une assurance vie, maladie, accident et hospitalisation fort avantageuse. De plus, le syndicat possède sa propre caisse de décès, grâce à la Fédération des Métiers de l'Imprimerie qui paie une assurance décès de \$1000 pour une prime mensuelle dérisoire.

Les officiers qui dirigent actuellement les destinées du syndicat sont: MM. Henri Savignac, président; Charles Henri et Mlle Pauline Deserres, vice-présidents; Mlle Marielle Baron, secrétaire-archiviste; M. Gérard Laprade, secrétaire-trésorier; M. Roland Martel, publiciste; MM. Lucien Hénauld, Roméo Laperrière, Marcel Joly, Milles Madeleine Desmarais, Thérèse Asselin, directeurs; M. Lionel Tessier, sentinelle.

Le journal "Le Travail" est heureux pour sa part de souhaiter un

brillant et fructueux avenir au syndicat.

ÉLECTRICITÉ EFFICACITÉ



A l'école comme à la maison, à l'usine comme au laboratoire, l'électricité a fait ses preuves.

Qu'on oublie les miracles opérés chaque jour par l'électricité, c'est peut-être lui rendre hommage. Dans toutes les sphères de l'activité humaine, à la ville comme à la campagne, on est accoutumé de compter sur l'électricité, qui donne le confort sous toutes ses formes.

Les possibilités de l'électricité sont presque illimitées. Elle fait en même temps toutes sortes de choses, est à plusieurs endroits à la fois, et accomplit, pour épargner du travail et du temps, les grandes et les petites tâches de l'homme. Et l'électricité donne toujours son plein rendement — qu'elle soit au service de l'industriel, du cultivateur, de l'étudiant ou de la maîtresse de maison — à quelques sous par jour.

PRODUITS CHIMIQUES - GÉNIE
The **Shawinigan**
WATER AND POWER CO.
ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

compagnies associées et filiales